



Renouvellement de carte de séjour 10 ans

Par Visiteur

Je me suis mariée en 2003 à casablanca, en 2005 j'ai rejoins mon mari par regroupement familial et j'ai eu directement ma carte de séjour de 10 ans, en 2007 mon mari a été naturalisé français. n'ayant pas eu d'enfants mon mari souhaite se débarrasser de moi afin de se remarier.

Il a déposé deux demandes de divorces à casablanca en novembre 2010 et en Janvier 2011.pour bénéficier des avantages des lois au maroc. là moi j'ai pris un avocat pour divorcer ici en france du moment que notre domicile conjugal est en france.on vit toujours ensemble mais chacun dans une chambre on se parle pas.

après mon divorce , je m'installerai seule, donc il faut que je change mon adresse sur ma carte de séjour, elle expire en 2015, est ce que la préfecture refusera ce changement du fait de mon nouveau statut? pourrais-je la renouveler sans problèmes après expiration ? J'aimerais avoir des renseignements et des conseils.

Par Visiteur

Bonjour Madame

après mon divorce , je m'installerai seule, donc il faut que je change mon adresse sur ma carte de séjour, elle expire en 2015, est ce que la préfecture refusera ce changement du fait de mon nouveau statut? pourrais-je la renouveler sans problèmes après expiration ? J'aimerais avoir des renseignements et des conseils.

Etant donné que la communauté de vie a duré plus de 4 ans, votre divorce n'aura pas de conséquence sur votre carte de résident ni sur son renouvellement.

Cordialement